

Auteur, titre et références du texte :

A.A. [Angot (Alphonse)], « Le faux ladre », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1893, tome 7, p.159-164.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 23 février 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0028

Texte relu par :

Joël Surcouf
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 78\1893\7).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

[Alphonse ANGOT]

LE FAUX LADRE

Si le héros peu glorieux de la présente histoire n'a qu'un état civil banal, son casier judiciaire ne manque pas de piquant. Il se nommait Jean Renier, natif de Bouessay, au Maine, où il vécut jusqu'à dix-sept ans occupé à de petites besognes et faisant de maigres profits. A cet âge, et sans aller chercher au loin fortune, notre jeune homme se plaça en condition à Sablé, ville voisine. Il était bon fils car il laissa ses gages à son père, et sa mère étant tombée en maladie, il revint près de la soigner.

Son malheur fut de se marier trop tôt et sans choix. Croira-t-on qu'il n'avait que dix-huit ans quand il épousa la fille de Jean Périgois de Souvigné ? Ce qui arriva, c'est que cette femme, plus âgée que lui et impérieuse, s'accoutuma à le traiter en petit garçon, et quand, trop vite, la brouille se mit dans le ménage, ce furent des scènes de plus en plus fréquentes, de plus en plus vives où le jeune mari n'eut pas un rôle glorieux. Sa malheureuse femme en vint, passant des paroles aux actes, jusqu'à le battre. Ces choses-là sont extrêmement difficiles à supporter. Jean Renier, soit vertu, soit faiblesse, patienta six ans. Mais, pour éviter les occasions d'orages, il gagnait sa vie au dehors et ne reparaisait sous le toit conjugal qu'à des heures tardives. Sa compagne n'en devint pas plus traitable. Enfin, un jour que la querelle, plus échauffée que jamais, s'était terminée par une volée de bois vert dont il avait été victime, l'infortuné mari, sans oser affronter le regard de sa terrible moitié et sans lui demander congé, prend une résolution désespérée et quitte sa maison devenue pour lui un enfer domestique.

En ce temps-là le désespoir n'allait pas jusqu'au suicide ; Jean Renier franchit la Sarthe sur le pont de pierres sans avoir même la pensée d'y finir ses jours. D'une traite il s'enfuit jusqu'à Fontenay et le soir il couchait à Maigné. Par suite d'une prédisposition nous n'avons point à rechercher les causes, il s'était trouvé dès le premier jour une vocation et c'est en demandant la charité pour Dieu qu'il avait fait la première étape de son odyssée mancelle. Obéissant encore à la commune impulsion qui porte vers les villes la nombreuse tribu des mendiants, malandrins, vagabonds, et tous les gens sans feu ni lieu, Jean Renier avait pris d'instinct le chemin de la capitale de la province et quelques jours après, toujours mendiant, il était au Mans. La foire de la Pentecôte tenait alors, et l'affluence d'étrangers qu'elle amenait dans la cité, jointe au concours ordinaire des pèlerins de Saint Julien, assurait au jeune homme une

bonne aubaine pour inaugurer sa nouvelle profession. Il n'eut d'ailleurs qu'à suivre le premier venu de ses confrères pour se rendre à la Maison-Dieu, en face de Monsieur Saint-Julien, où il fut, suivant l'usage, hébergé pendant huit jours.

L'époux en rupture de ménage trouva là des gueux de toutes les catégories, au contact desquels il perfectionna ses aptitudes naturelles et trouva le supplément d'expérience professionnelle qui lui manquait. Il sortit de là gueux parfait. Toutefois il ne se sentait pas porté aux longues expéditions ni aux associations compromettantes. Il préférait agir seul et pour son propre compte ; puis il aimait sa province et les braves gens qui l'habitaient et n'avait aucun goût pour les voyages hasardeux en pays inconnu. C'est donc au pays du Maine qu'il borna ses courses, allant de ci de là, toujours demandant pour Dieu.

Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que sa situation ne laissait pas de présenter des difficultés. Plusieurs fois on lui avait fait remarquer qu'un garçon comme lui, pourvu de tous ses membres, dans la force de l'âge, ne devrait pas vaguer ainsi et voler le bien des pauvres. Ces observations, dont il comprenait toute la force, le firent réfléchir. Il aurait pu se faire manchot, boîteux, aveugle, il connaissait l'herbe aux gueux qui produit des plaies hideuses et bénignes ; mais tous ces procédés lui répugnaient. Il chercha longtemps et finit par trouver quelque chose d'inédit.

À la fin du XV^e siècle, les lépreux n'étaient plus nombreux et les maladreries autrefois existantes dans toutes les paroisses étaient presque délaissées ; tout au plus les communautés, en affermant les biens voués à cette destination se réservaient-elles le droit d'en rendre l'usage dans le cas où un de leurs membres, frappé de cette maladie, réclamerait la jouissance de l'immeuble. Puis, la contagion n'étant plus aussi redoutable, on ne pressait plus avec autant de rigueur l'exécution des règlements qui prescrivaient de renfermer les lépreux dans les léproseries qui subsistaient, et beaucoup couraient les chemins en toute liberté, pourvu qu'ils portassent le costume auquel on les reconnaissait, qu'ils se tinsent sous le vent quand ils approchaient d'une personne et qu'ils avertissent de leur présence avec la crécelle ou un autre instrument analogue. Les malheureux affligés de cette maladie excitaient particulièrement la compassion.

C'est dans cette corporation intéressante des ladres vagabonds que s'enrôla de lui-même le mari de Jeanne Périgois. Pour cela il se pouilla tout entier dans un long sac d'où sortaient ses bras et sa tête et se coiffa d'un capuchon habilement disposé pour lui cacher le visage. De ses propres mains il se fabriqua des cliquettes qu'il sut tout de suite manœuvrer avec une dextérité parfaite, et il fut équipé à peu de frais comme le meilleur ladre de la province. Les quelques économies faites sur les aumônes des bonnes âmes y avaient suffi.

Et ainsi allait le cher homme, toujours cliquetant, toujours quêtant ; jamais on ne vit ladre mieux duit à son métier, aussi les piécettes tombaient-elles dans son escarcelle, et ne manqua-t-il jamais de la nourriture que riches et pauvres se faisaient un devoir de partager avec un chrétien si affligé. L'une après l'autre, il visitait toutes les paroisses à dix lieues à la ronde et sa petite industrie prospérait à souhait. Pour ne pas vivre d'ailleurs dans une séquestration trop absolue du reste des humains, il quittait souventesfois sa livrée menteuse et n'était plus qu'un mendiant vulgaire, mais qui pouvait converser de plus près et familièrement avec ses frères. Ainsi fit-il aux bonnes fêtes de Pâques de l'an de grâce 1490, quand il vint au Mans remplir ses devoirs de chrétien chez les Jacobins ; ainsi s'y prit-il encore quand, un jour qu'il voulait changer de linge, – pardon du détail, – il obtint qu'une bonne de Voutré lui prêtât une chemise de son mari pendant qu'elle laverait pour la lui rendre celle qui avait vieilli sur son dos. Elle n'était pas riche cette paroissienne de Voutré qui faisait à sa façon une œuvre de charité méritoire. En dehors de ces circonstances Jean Renier reprenait cagoule et cliquettes et éloignait de lui les indiscrets en redevenant ladre à s'y méprendre.

Si bien allèrent ses affaires que sans se laisser pâtir il amassait un petit pécule qui, denier à denier, sol à sol, devint avec le temps une petite fortune. Ce succès lui donna l'ambition d'ailleurs légitime de s'élever à la situation des petits marchands ambulants qu'il rencontrait sur les chemins ou aux foires et assemblées que lui-même fréquentait à un autre titre. Déjà il se voyait quittant un rôle peu avouable pour exercer une profession modeste, mais honorable et lucrative. La somme mise en réserve s'élevait déjà à 10 livres 6 sols ; il ne lui fallait pas

davantage pour fournir de mercerie le modeste étalage qu'il se proposait de promener de foire en foire. Celle du Gast, qui se tenait au Bas-Maine dans les landes de Saint-Loup, le 1^{er} septembre, lui parut convenable pour inaugurer son petit négoce.

Pourquoi faut-il que ce beau rêve ait été traversé d'une façon déplorable au moment de se réaliser !

Jean Renier se trouvait le 24 juillet dans la paroisse de Sainte-Gemmes-le-Robert. Des domestiques de M. de Bouillé prétendirent que ce lépreux-là s'approchait trop du manoir de Pierre-Fontaine et qu'il semblait « échauguetter » la maison de leur maître. Ils prévinrent le sergent du Plessis-Buret, qui se mit à la recherche du personnage et le surprit à un moment où, sans défiance, il négligeait les précautions ordinaires. Le faux lépreux fut donc saisi et jeté dans la prison du château. On ne l'y laissa pas pourrir ; dès le lendemain, le lieutenant du sénéchal et son greffier instruisirent son procès. Nous avons cru, nous, sans arrière-pensée, à la légitime provenance des dix livres et de la chemise dont le prétendu lépreux était porteur, comme à la sincérité de ses projets de vie honnête et régulière. Tout cela au contraire parut au juge et à son clerc preuve de larcin et mensonge. Ce monde-là suppose toujours le mal et des intentions coupables. Pour un peu l'officier de Mgr du Plessis-Buret aurait vu dans le soi-disant ladre un émissaire du duc de Bretagne, alors en guerre avec le roi de France. Bien lui prit de n'être pas venu de ce pays. Il fit d'ailleurs, avec un grand accent de sincérité, la confession de sa vie vagabonde, avouant sa supercherie, mais niant toute mauvaise action.

Le lieutenant ne crut pas pouvoir prendre sur lui de prononcer en un cas aussi rare : il dépêcha à M. de Saint-Denis, son sénéchal, grave personnage qui habitait une des plus belles maisons de Sainte-Suzanne, le procès-verbal de la prise du coupable et l'interrogatoire rédigé par le bailli d'Evron, demandant quelle peine devait être infligée pour « un si grand abus fait des œuvres de miséricorde. »

La réponse du sénéchal fut qu'il n'y avait pas cause de détention, mais que l'abus commis « en feignant d'estre ladre » méritait une correction. Ce que devait être cette correction, le prisonnier le sut de suite en entrant dans la salle où il vit le sergent et deux recors qui l'attendaient avec « de bonnes verges d'ousiers » longue et flexibles. Il le sentit bien mieux quand on l'eut dépouillé, *proh pudor !* et que les *bonnes verges* cinglèrent ses épaules. Les recors n'y épargnaient pas leur peine et le malheureux patient, s'il y pensa alors, tout en criant et se débattant, dut presque regretter les coups d'une indulgence relative que lui administrait la fille de Jean Périgois. Peut-être la comparaison ramena-t-elle le fugitif au toit conjugal... ?¹

A. A.

¹ Archives du Plessis-Buret, *Registre de Pleds et Remembrances*.